



Question pratique

PAR STEEVES EMMENEGGER*

Comment partir sereinement à la retraite?

Elle est en point de mire depuis de nombreuses années et on peut l'attendre avec impatience ou la redouter, mais tout comme son entrée dans la vie professionnelle, il vaut mieux réussir sa sortie... Dans toute chose, le secret du succès, c'est la préparation. Financièrement tout d'abord, il faut prévoir d'adapter son futur budget aux revenus liés aux différentes prestations des systèmes de prévoyance. Votre caisse de compensation AVS vous renseignera volontiers sur le montant de votre rente. Quant à votre deuxième pilier, votre dernier certificat annuel LPP vous indiquera le montant de votre prestation, en rente ou en capital.

Si vous choisissez cette seconde option, n'oubliez pas que vous devrez vivre environ 20 ans avec ces capitaux, les rendements du marché étant ce qu'ils sont, il faudra bien assurer votre coup! N'oubliez pas non plus que si vous n'avez pas transféré dans une seule caisse vos prestations de libre passage, il y a lieu d'en faire l'inventaire. En ajoutant encore votre éventuelle prévoyance personnelle, ou troisième pilier, vous aurez une vision assez claire des moyens que vous aurez à disposition. En

cas de départ anticipé, les principes sont les mêmes, mais les moyens à disposition seront diminués, vous cumulerez en effet le double désavantage d'une période de cotisation plus courte et d'indemnisation plus longue.

Vous devez savoir qu'en prenant votre retraite vous perdrez le statut professionnel auquel vous vous étiez identifié pendant toute votre vie. Il ne faut pas le négliger, particulièrement si vous avez eu des responsabilités d'encadrement ou des fonctions particulièrement en vue. Cette nouvelle vie demande de nouveaux projets, à mener avec un nouveau rythme. Quand c'est possible, une réduction «en douceur» de votre activité est souhaitable, idéalement sur une période de plusieurs années. Certaines entreprises prévoient cette possibilité. Votre vie de couple aussi sera à réinventer. En étant plus disponible et en pouvant passer beaucoup plus de temps avec votre conjoint(e), vous pourriez empiéter sur sa liberté. Là aussi, il est sain d'anticiper le changement et de reconstruire un projet de vie commun.

Si toutefois l'activité professionnelle vous manquait trop cruellement ou si vos prestations de prévoyance étaient trop modestes, vous pourrez toujours offrir vos services sous forme de mandats (qui seront soumis à l'AVS/AF/AM s'ils dépassent la somme de 16 800 francs par an, mais plus à la LPP et à l'AC). Il y a cependant des domaines où votre temps et vos compétences seront sans aucun doute très appréciés: toutes les organisations non lucratives, actives dans la culture, les arts, l'éducation, la santé, le social ou le sport, par exemple. Et n'oubliez pas que si le caractère se forme dans le tumulte du monde, le talent se développe dans la retraite, disait Goethe. ■

*Fondateur de *emmenegger_compétences_conseils*, steeves@emmenegger-conseils.ch